



Avis public

Aux contribuables de la municipalité de Messines

Avis public est par la présente donné par le soussigné, Directeur général/ secrétaire-trésorier de la susdite municipalité et ce en vertu de l'article 956 du Code municipal, qu'il y aura une session extraordinaire du conseil municipal au cours de laquelle le budget pour l'année financière 2021 sera adopté.

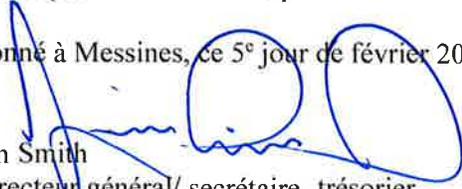
Cette session extraordinaire sera tenue le lundi 15 février 2021, à 19h00, par visioconférence.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1 Vérification du quorum;
 - 1.2 Ouverture de l'assemblée par le maire;
 - 1.3 Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2021.
3. Avis de motion : Règlement numéro 2021-367 « Règlement décrétant les taux de taxes pour l'exercice financier 2020 et les conditions de perception ».
4. Avis de motion : Règlement numéro 2021-368 « Règlement établissant les tarifs applicables pour l'année 2021 pour les services supplémentaires ou spéciaux de vidange, de collecte, de transport et de valorisation des boues septiques et des eaux usées ainsi que des frais administratifs applicables ».
6. Levée de l'assemblée.

Les délibérations du conseil lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget de la municipalité de Messines, pour l'année 2021.

Donné à Messines, ce 5^e jour de février 2021.


Jim Smith
Directeur général/ secrétaire-trésorier